

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Côte Landes Nature, dûment convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Vert Rameau à Castets, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025077

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - M. Thierry GALLEA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - Mme Monique LAGUEYTE - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU

Absents et excusés : M. Denis VEJUX - Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - Mme Véronique MORA - M. Marc VERNIER - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Pouvoirs : Mme Delphine DUPRAT à M. Jean MORA - M. Jean-Claude CAULE à M. Didier CLAVERY - Mme Véronique MORA à M. Thierry GALLEA - Mme Nathalie CAMOUGRAND à Mme Karine DASQUET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BARRERE

Membres en exercice : 29 Présents : 21 Pouvoirs : 4

OBJET : Modalités d'amortissement des biens

VU l'article L.2321-2, 27° du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire les amortissements des immobilisations pour les communes et EPCI dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Article 1 :** d'adopter les durées d'amortissement du budget principal et des budgets annexes disposant d'un inventaire en M57 telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-après.
- Article 2 :** d'amortir sur une seule année tous les biens d'un montant inférieur ou égal à 1500 € HT, considérés comme de faible valeur, puis les sortir de l'inventaire l'année suivante.
- Article 3 :** de neutraliser les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées.
- Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
M. Jean-Louis BARRERE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL





Libellé	Compte	Durée amortissement
Immobilisations Incorporelles		
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10
Frais d'études et de recherche non suivis de travaux	203x	5
Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes,	204xx1	5
Subvention Equipement - Bâtiments et installations – PACTE TERRITORIAL	204xx2	5
Subvention Equipement - Bâtiments et installations – FONDS DE CONCOURS < 10 000 €	204xx2	5
Subvention Equipement - Bâtiments et installations – FONDS DE CONCOURS > 10 001 €	204xx2	15
Subvention Equipement - Projets infrastructures	204xx3	30
Concessions et droits similaires - logiciels	2051	5
Autres immobilisation incorporelles	208x	5
Immobilisations Corporelles		
Terrains de gisement	2114	15
Agencement et aménagement de terrains	212x	15
Immeubles de rapport	21321	30
Autres bâtiments privés (< 1 000 m²)	21328	30
Autres bâtiments privés (> 1 001 m²)	21328	50
Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés	21352	15
Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	2142	20
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156x	10
Installations, matériel et outillage techniques	2157x	5
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	5
Biens reçus au titre d'une mise à disposition	217x	Suit le 213x
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15
Autres immobilisations corporelles – Véhicules Neufs	21828	5
Autres immobilisations corporelles – Véhicules d'occasions	21828	3
Autre matériel informatique – Ordinateurs et accessoires	2183x	3
Autre matériel informatique - Serveurs et équipements réseaux	2183x	5
Autres matériels de bureau et mobiliers - Petit mobilier et accessoires	21848	5
Autres matériels de bureau et mobiliers - Bureaux, caissons, tables de réunion, armoires, rayonnages, bornes d'accueil, ...	21848	10
Matériel de téléphonie - Téléphones portables	2185	3
Matériel de téléphonie - Téléphones fixes, serveurs téléphoniques	2185	5
Autres immobilisations corporelles - petit matériel et équipement	2188	5
Autres immobilisations corporelles - gros matériel, mobilier urbain,...	2188	10